
A Qualité du papier

1. Actes à caractère de document

Les documents d'état civil doivent être établis sur du papier solide et résistant au vieillissement; l'écriture doit être bien lisible et permettre la conservation de l'acte (voir annexe B).

2. Qualités minimales requises

Le papier employé pour les formules de l'état civil doit présenter les qualités minimales suivantes:

- a. **Poids** (rapport de la masse sur la surface) selon ISO 536 pour
 - les documents d'état civil destinés aux particuliers ainsi que les documents qui doivent être signés par des particuliers et conservés : 110 g/m²
 - toutes les autres formules de l'état civil: 80 g/m²
- b. **Composition fibreuse:**
 - Le papier doit être fait à 100 pour cent de cellulose (classe de matière 3);
- c. **Solidité minimale:**
 - Double-pli : d'après Schopper = 150 selon ISO 5626
 - longueur de rupture : moyenne des essais longitudinale et transversale = 3000 m selon ISO 1924/2
- d. **Réserve alcaline:**
 - déterminée comme carbonate de calcium: 2 pour cent selon ISO 10716
- e. **Valeur-pH** pour:
 - les formules de couleur blanche: extrait froid 7,5 - 9,5 selon ISO 6588

3. Papier de sécurité

Les documents d'état civil destinés aux particuliers ainsi que les documents qui doivent être signés par des particuliers et conservés par l'officier de l'état civil doivent en outre présenter les éléments de sécurité suivants:

- a papier de sécurité blanc, mat, 100% cellulose, sans azurant optique;

- b. un filigrane à filtre long représentant des croix suisses symétriques avec en haut à gauche le groupe de lettres "ZGB" et en bas à droite le groupe de lettres "CCS" (selon modèle);
- c deux bandes irisées de couleur or et cuivre ; la couleur cuivre est fluorescente en bleu aux rayons UV
- une bande double de 2 x 10 mm par page A4, dans le sens de la longueur 29.7 cm;
 - les bandes sont à 10 mm du côté gauche de la page.